

Ministère
des
Travaux Publics.

6^e Division.

Bâtiments civils.

—
—
—

2^e Bureau

Paris, le 9 Février 1852

461

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après la demande contenue dans votre lettre du 4 Janvier courant, je viens de prendre des mesures pour faire mettre à votre disposition la somme de 8,872.^t.25 que vous avez été autorisé à dépenser en 1851 pour la réparation des personnes du Palais de la Villa Medicis affecté au service de l'Académie française à Rome.

Je vous transmets une lettre d'avis d'ordonnancement, avec laquelle vous pourrez vous présenter chez le Payeur du corps expéditionnaire en Italie; ce comptable vous remettra la somme de 8,872.^t.25 que vous appliquerez au paiement des dépenses dont il s'agit.

Vous devrez laisser au Payeur votre lettre d'avis d'ordonnancement, après l'avoir acquittée, et lui remettre dans le délai d'un mois, tous les mémoires dont vous aurez payé le montant, avec un bordereau récapitulatif.

Reverez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Travaux publics
Pour le Ministre et par autorisation
Le chef de la division des bâtiments civils

Monsieur Blaux, Directeur de l'Académie de France à Rome.